

Hervé Duperron : Une des missions des MDPH est d'accompagner la personne dans l'expression de son projet de vie : cela figure dans la loi. Mais un projet de vie, tout le monde n'est pas capable de l'exprimer d'emblée, qu'on soit valide ou en situation de handicap. Nous avons des exemples très concrets de la difficulté que cela peut représenter, pour une personne, d'exprimer son projet de vie. Ce projet a, me semble-t-il, le mérite de permettre un dialogue autre avec la personne en situation de handicap. Notre mission ne se réduit pas à être des guichets distributeurs de prestations. Nous devons, en échangeant avec la personne, participer à la construction de son propre projet de vie. Ensuite, le travail d'évaluation que va mener la MDPH avec l'équipe pluridisciplinaire et qui va aboutir à l'élaboration d'un plan de compensation sera discuté, proposé à la personne avant de faire l'objet d'une décision qui appartiendra à la CDAPH. De plus, ce qui est intéressant, selon moi, c'est le travail que nous devons accomplir après la prise de décision, ce suivi du projet. Si la MDPH et son équipe pluridisciplinaire font, avec la personne handicapée, un vrai travail d'évaluation et élaborent un plan de compensation réaliste, qui corresponde aux aspirations de la personne handicapée, si nous réussissons ce travail-là, nous avancerons.

Commentaire de la CHA

Et alors....cela a t-il avancé ?